Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h14
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_103-DE

Ville de CHAUNY

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

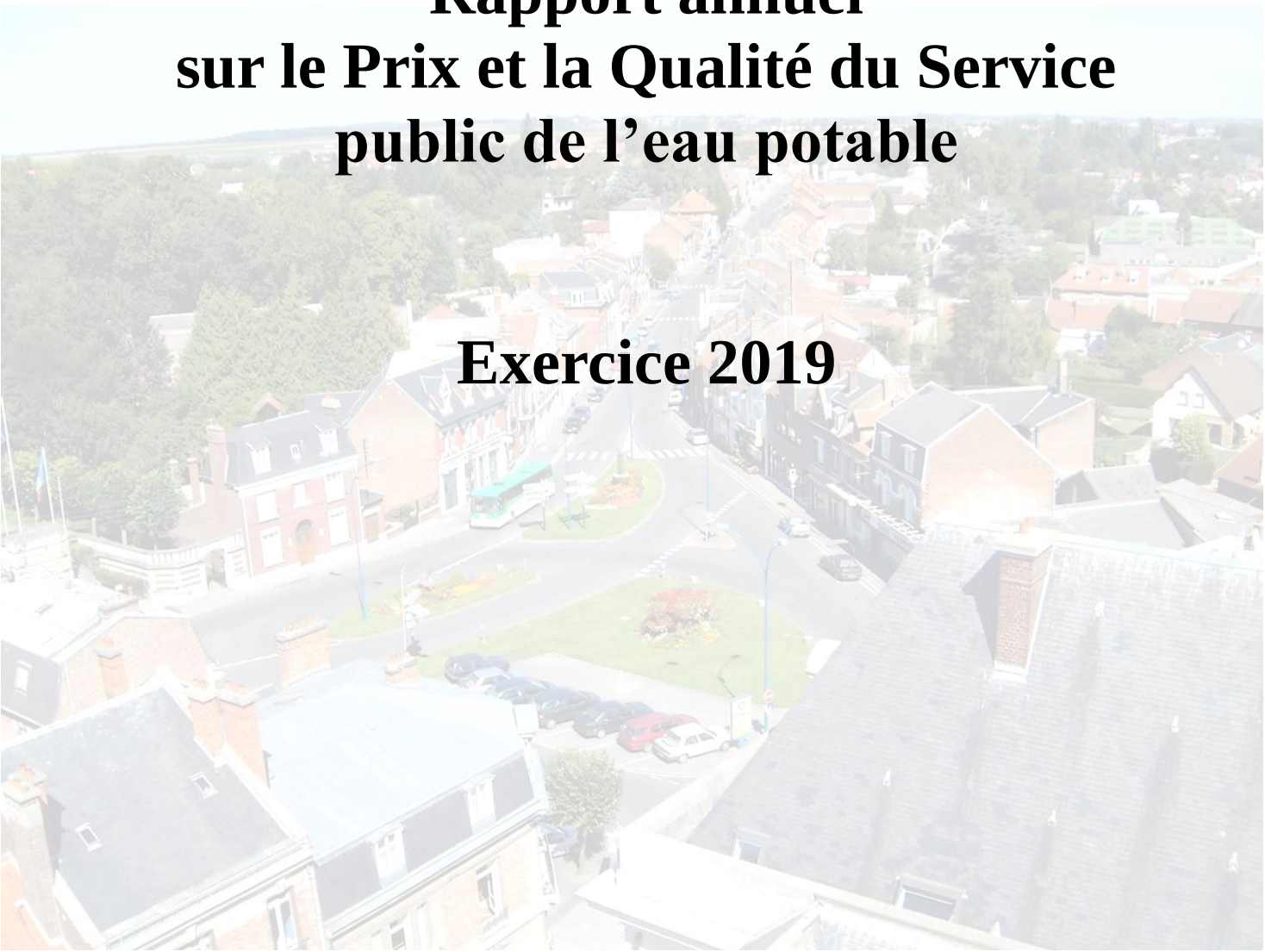

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019**Erreur ! Signet non défini.**
      1.6.2. Production 7
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 7
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 8
      1.6.5. Autres volumes 8
      1.6.6. Volume consommé autorisé 9
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 9
2. Tarification de l'eau et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 11
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 14
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 16
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 16
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 17
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 17
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 18
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 18
   3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 20
   3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) 20
   3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 20
   3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 21
   3.9. Taux de réclamations (P155.1) 22
4. Financement des investissements 23
   4.1. Branchements en plomb 23
   4.2. Montants financiers 23
   4.3. État de la dette du service 23
   4.4. Amortissements 23
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice ..... **Erreur ! Signet non défini.**
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 24
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 24
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**Erreur ! Signet non défini.**
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 25

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Chauny
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chauny
- Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : **9 novembre 2017** ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en ☑☐ **Délégation par Entreprise privée**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **VEOLIA**
- Date de début de contrat : **01/01/2018**
- Date de fin de contrat initial : **31/12/2029**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2029**
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 12 433 habitants au 31/12/2019 (12 282 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 017 abonnés au 31/12/2019 (5 984 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Chauny					
Total	**5 984**	**6015**	**2**	**6 017**	**0,6%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 84,15 abonnés/km au 31/12/2019 (84,23 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,07 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,05 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 94,98 m^3/abonné au 31/12/2019. (88,62 m^3/abonné au 31/12/2018).

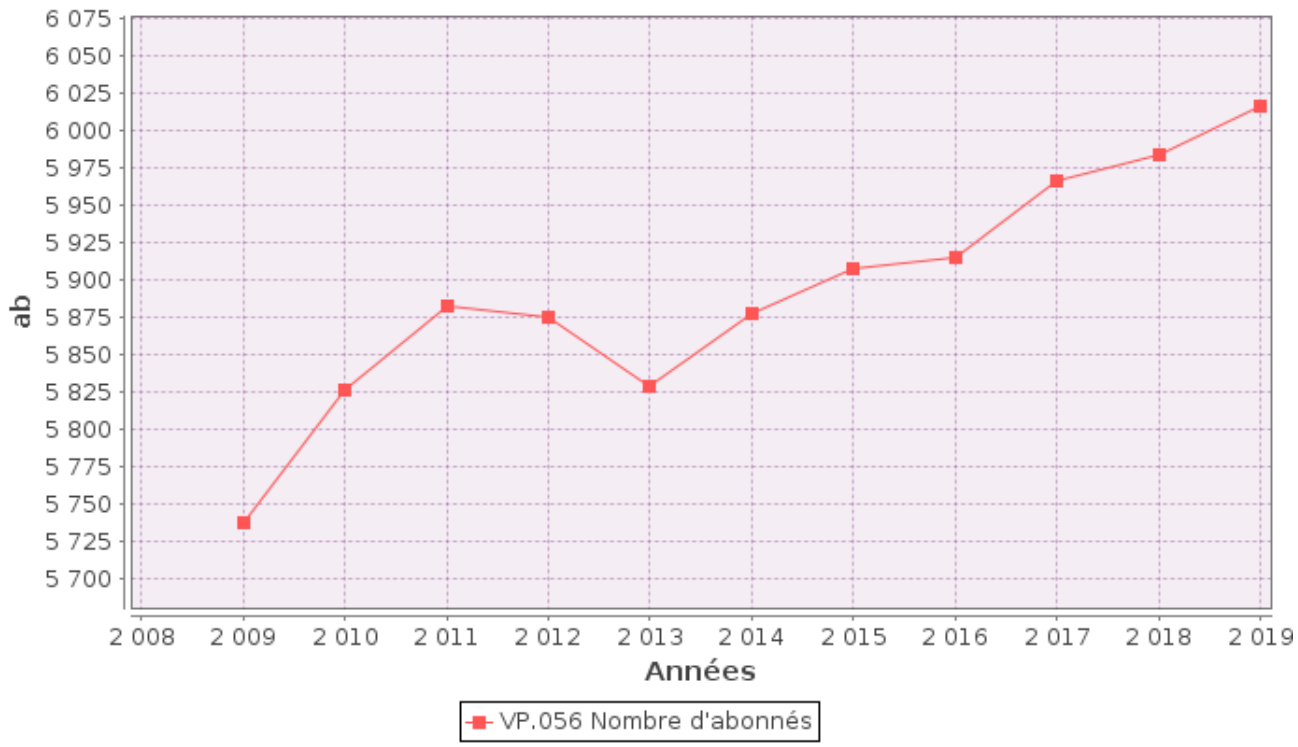

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 747 727 m^3 pour l'exercice 2019 (719 111 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m^3	Variation en %
Forage n°4 de CHAUNY			359 556	373 864	**4%**
Forage n°3 de CHAUNY			359 555	373 863	**4%**
Total			719 111	747 727	**4%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

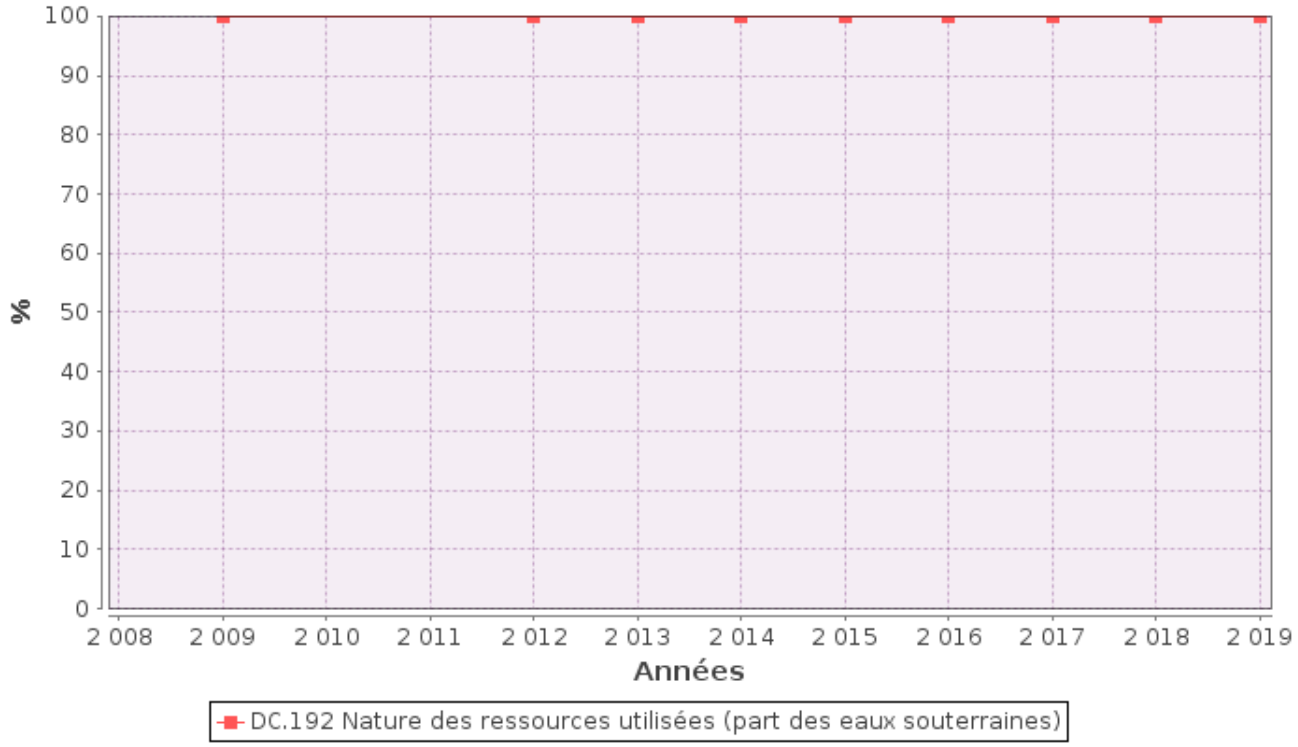

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Sans Objet.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019

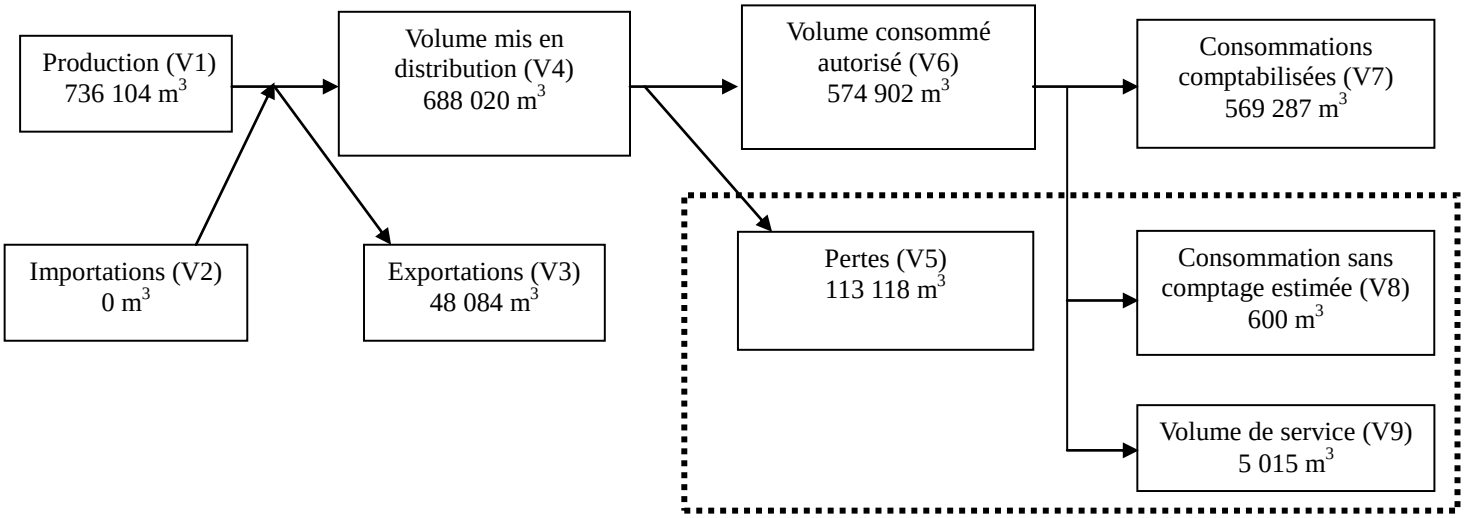

1.6.2. *Production*

Le service a **2** stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de déférisation	Déférisation de l'eau
Station de chloration	Chloration de l'eau

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m^3	Volume produit durant l'exercice 2019 en m^3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Forage n°4 de CHAUNY	353 628	368 052	4,1%	60
Forage n°3 de CHAUNY	353 627	368 052	4,1%	60
Total du volume produit (V1)	**707 255**	**736 104**	**4,1%**	**60**

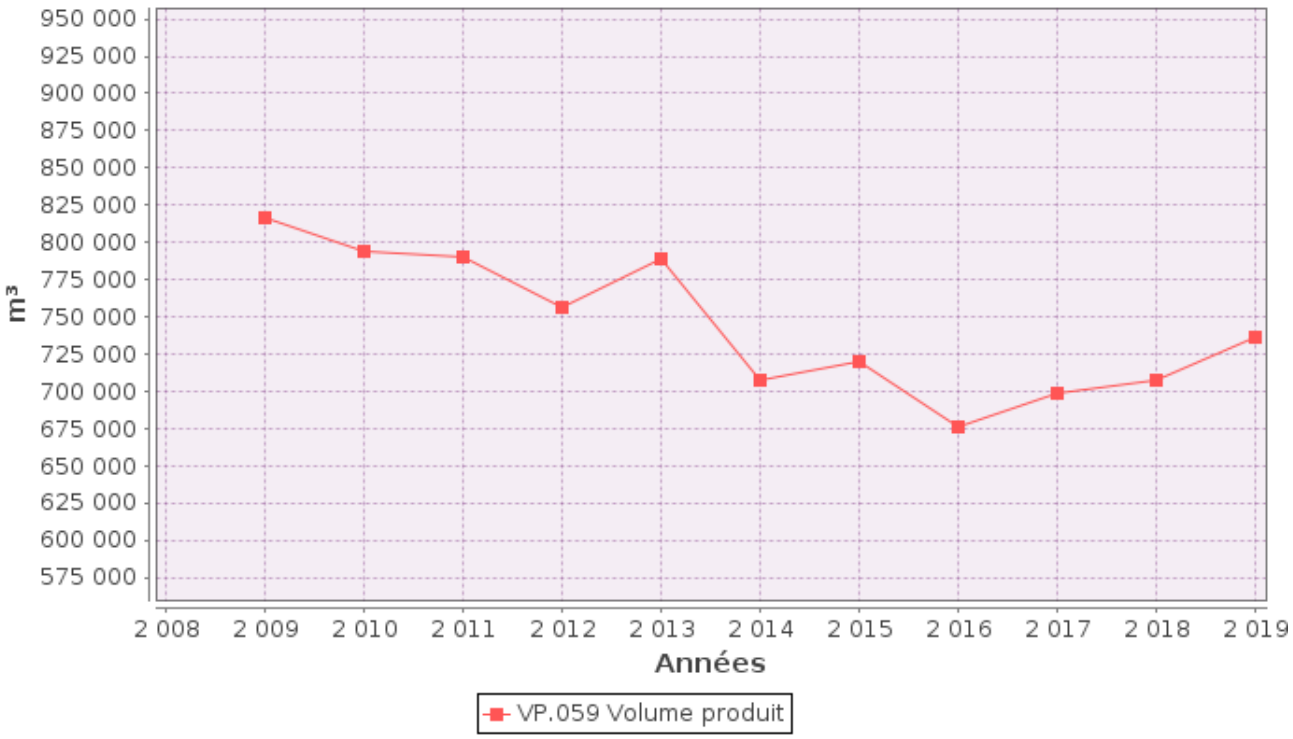

1.6.3. *Achats d'eaux traitées*

Sans objet

1.6.4. *Volumes vendus au cours de l'exercice*

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m^3	Variation en %
Abonnés domestiques[(1)]	517 085	571 515	10,5%
Abonnés non domestiques	13 234	0	-100%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**530 319**	**571 515**	**7,8%**
Service d'Ognes	49 643	48 084	3.1%
Total vendu à d'autres services (V_3)	**49 643**	**48 084**	**-3,1%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

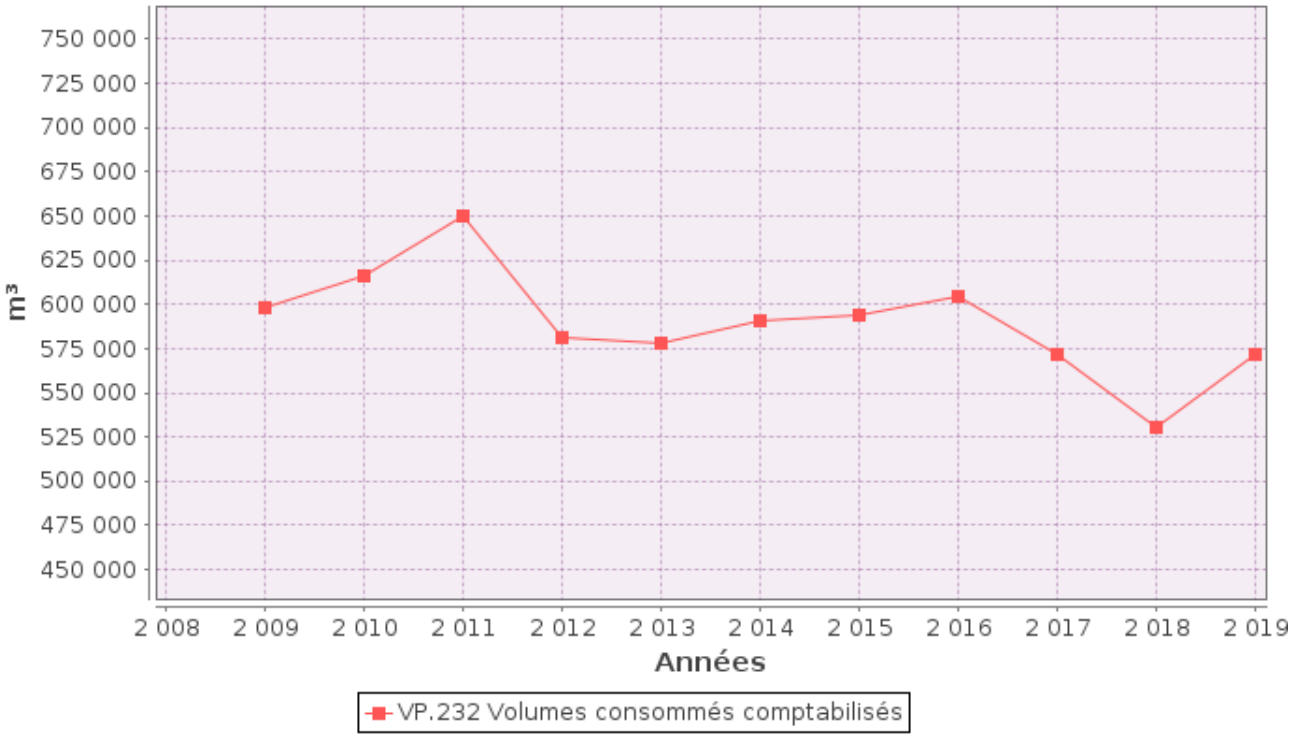

1.6.5. *Autres volumes*

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**529**	**600**	**13,4%**
Volume de service (V9)	**3 000**	**5 015**	**67,2%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**533 848**	**577 130**	**8,1%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 71,5 kilomètres au 31/12/2019 (71,04 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 28.50 € au 01/01/2019
29.22 € au 01/01/2020

Tarifs		**Au 01/01/2019**	**Au 01/01/2020**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³	0,04 €/m^3	0,04 €/m^3
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1] y compris location du compteur	28,5 €	29,22 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³	0,9448 €/m^3	0,9687 €/m^3
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0735 €/m^3	0,0735 €/m^3
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m^3	0,38 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m^3	0 €/m^3
	Autre :_____	0 €/m^3	0 €/m^3

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0%
Part proportionnelle	4,80	4,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	4,80	4,80	0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	28,50	29,22	2,5%
Part proportionnelle	113,38	116,24	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	141,88	145,46	2,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,82	8,82	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	0%
TVA	11,06	11,26	1,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	65,48	65,68	0,3%
Total	**212,16**	**215,94**	**1,8%**
Prix TTC au m^3	**1,77**	**1,80**	**1,7%**

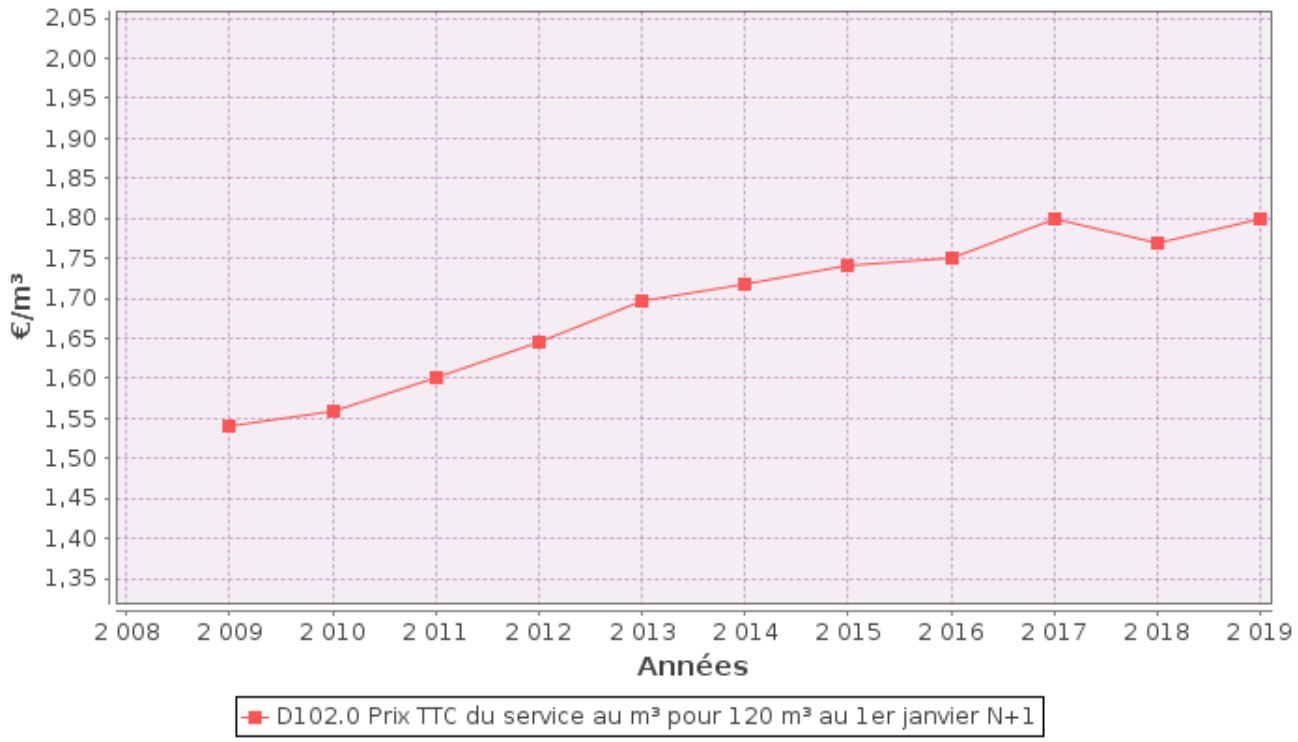

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2019 en €/m³**	**Prix au 01/01/2020 en €/m³**
Chauny		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

X annuelle
□ semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle
X semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 614 535m^3/an (579 962m^3/an en 2018).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- L'augmentation de l'abonnement et du tarif de l'eau, est due à l'indexation annuelle des tarifs prévue à l'article 56.2 du contrat de délégation du service public d'Eau potable .

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux	**119 662.89 €***		
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Surtaxe, récupération de la TVA, Ristourne)	**16 943.77 €**	**10 813.58 €**	**-36.17 %**
Total autres recettes	**136 126.66 €**	**10 813.58 €**	*****
Total des recettes			

*Recette exceptionnelle en 2018 du fait que VEOLIA nous a reversé le solde du compte de renouvellement du précédent contrat d'affermage

Recettes de l'exploitant :

Les chiffres proviennent du compte annuel de Résultat de l'exploitation dans le Rapport Annuel du Délégataire (RAD)

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers (1)	675 811 €	654 032 €	-3.22%
Recette de vente d'eau en gros (2)	34 807 €	30 639	-11.97%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 29 000 €	0	**NS**
Ristournes	- 232 €	0	**NS**
Dotations au fond contractuel	0	58 083 €	**NS**
Total recettes de vente d'eau	**681 385 €**	**742 754 €**	**9.01%**
Recette des collectivités et autres organismes publics (Agence de l'eau) (5)	**273 413 €**	**243 296 €**	**-11.02%**
Total des recettes liées aux ventes de d'eau (Exloitant et collectivité et Agence de l'eau)	**954 798 €**	**986 050 €**	**3.27%**
Recettes liées aux travaux (3)	11 210 €	75 150 €	NS
Autres recettes (4)	59 063 €	63 613 €	7.70%
Total autres recettes	**70 273 €**	**138 763 €**	
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXPLOITANT	**1 025 071 €**	**1 124 843 €**	**9.73%**

(1) Produits au titre de l'année (hors estimations conso, ristournes et dotations au fond contractuel)
(2) Vente de l'eau à OGNES
(3) Demandes de raccordement par les particuliers au réseau d'eau potable
(4) Produits accessoires (Ouverture fermetures de compteurs – frais de poursuite etc…)
(5) Surtaxe pour la Collectivité et Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution pour l'agence de l'eau**)**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 986 050 € (954 798 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	25	0	34	1
Paramètres physico-chimiques	25	1	6	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	97,1%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	83

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	82,5 %	84,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	22,5	23,96
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	80,6 %	83,1 %

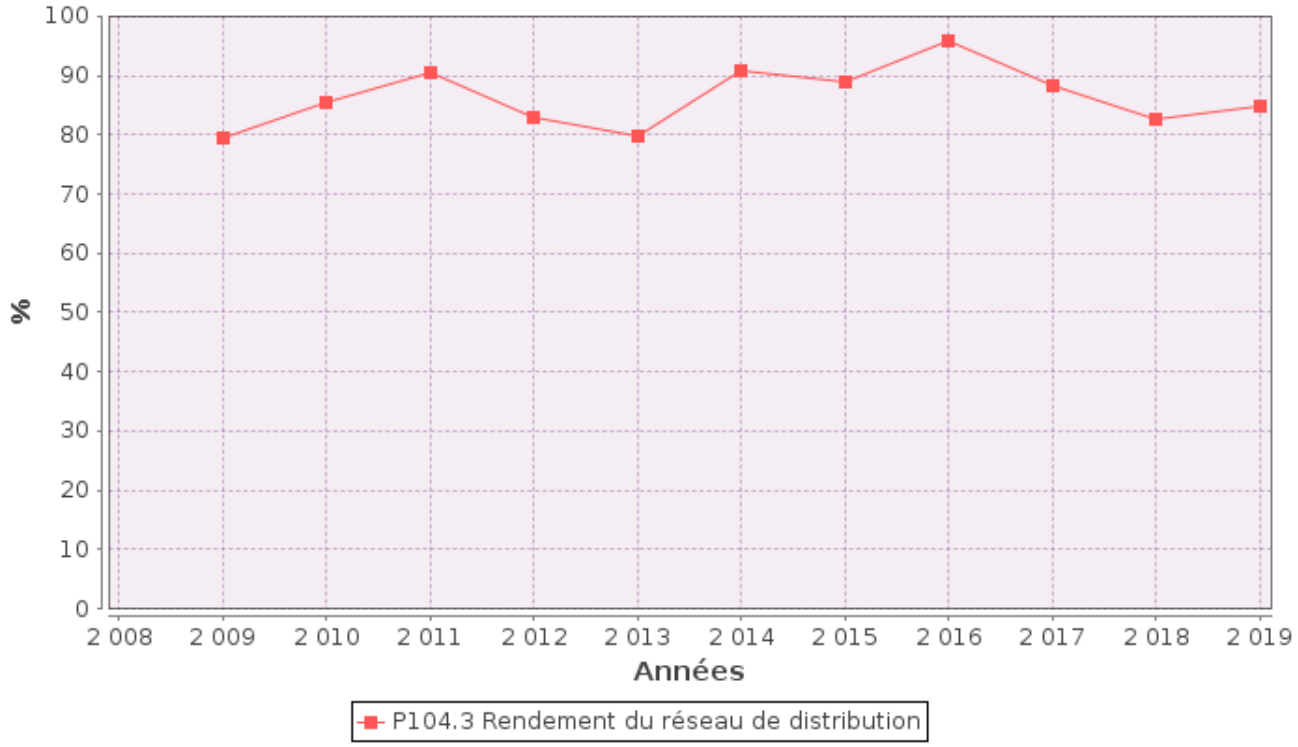

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,5 m^3/j/km (4,9 en 2018).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 4,2 m^3/j/km (4,8 en 2018).

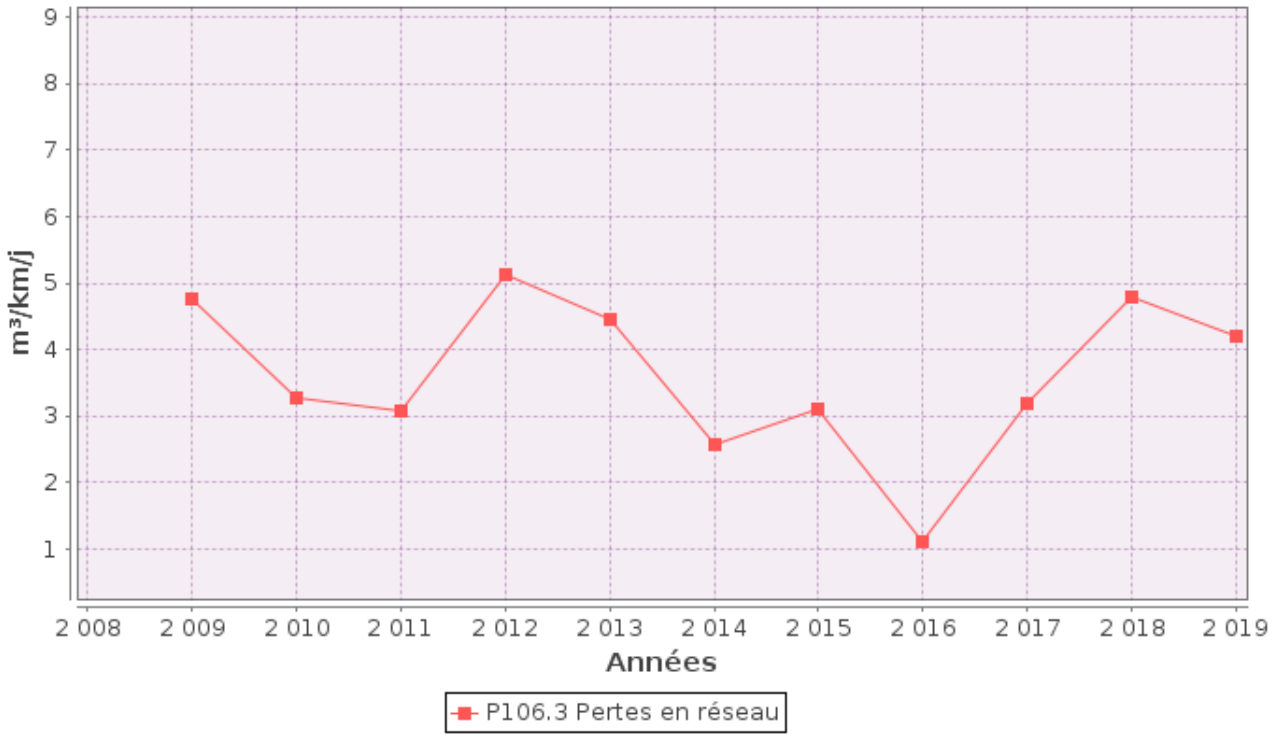

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	1.007	0	0	0	1.31

Au cours des 5 dernières années, 2,22 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,62% (0,32 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu

50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2018).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, 19 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (16 en 2018), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3,16 pour 1 000 abonnés (2,67 en 2018).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2018).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	0	0
Epargne brute annuelle en €	759 778,62	391 086,31
Durée d'extinction de la dette en années	0	0

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de 0 ans (0 en 2018).

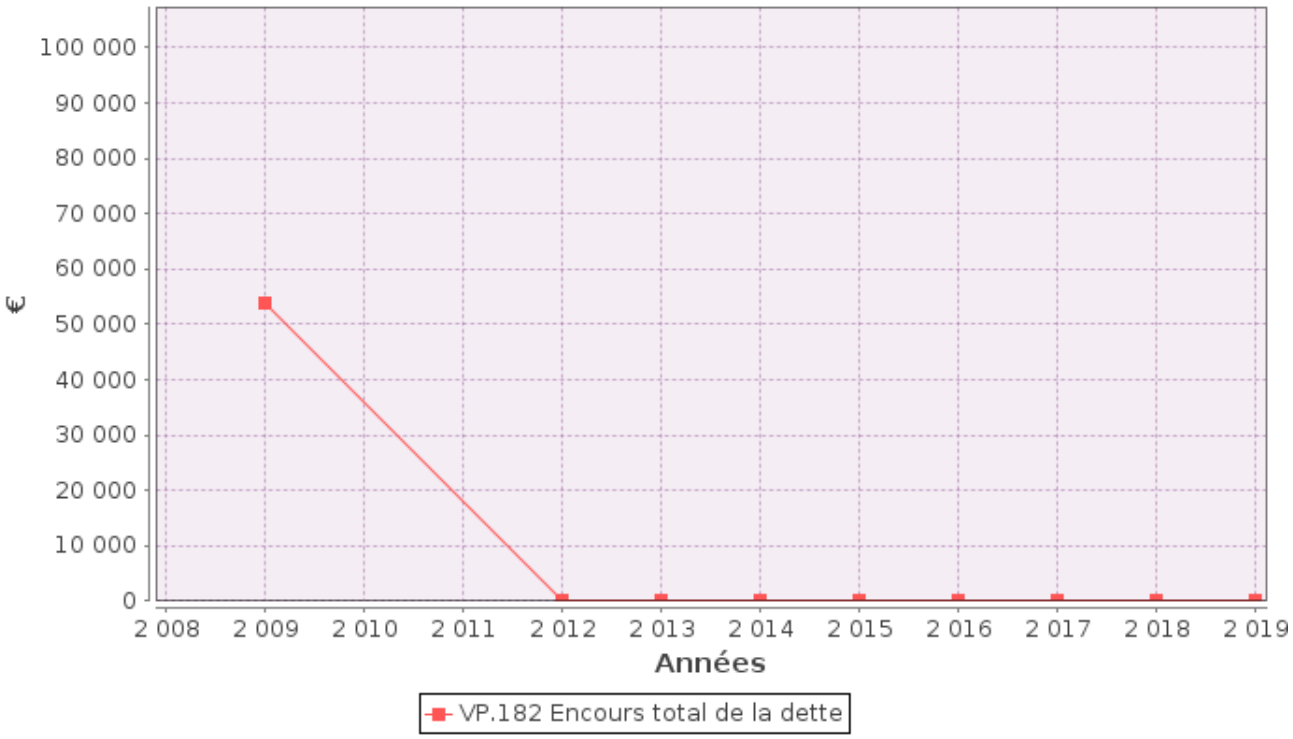

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	27 289	39 080
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	1 117 797	1 093 402
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2018	2,44	3,57

Pour l'année 2019, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2018 est de 3,57% (2,44 en 2018).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 19

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de 3,16 pour 1000 abonnés (0 en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	4520	4537
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	108
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1496	1388
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.13%	2.38%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	33.15%	31.85%

4.2. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	338 470	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.4. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 82 199.29 € (86 008 € en 2018).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 28 demandes d'abandon de créance et en a accordé 28.
1 273 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0022 €/m^3 pour l'année 2019 (0,0064 €/m^3 en 2018).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 282	12 433
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,77	1,8
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	83	83
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,5%	84,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	4,9	4,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4,8	4,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,32%	0,62%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0064	0,0022
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,67	3,16
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,44%	3,57%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0	3,16